



COMITE SYNDICAL DE L'USAN
Séance du Lundi 28 septembre 2020

ORDRE DU JOUR

Appels des membres élus – Quorum
Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du compte rendu de la dernière séance

Délibération vote du Comité

- 1 Installation du Comité Syndical de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.
- 2 Election du Président du Syndicat Mixte
- 3 Détermination du nombre de vice-Présidents et de membres du Bureau
- 4 Elections des vice-Présidents et des membres du Bureau de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.
- 5 Lecture de la Charte de l' élu local(e)

Questions diverses:



DELIBERATIONS PROPOSEES AU COMITE



NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS		
Afférents au Comité Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
47	47	
Délibération		
20	09	01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE
DE L'UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD**

SEANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation
21/09/2020
Date d'affichage
/10/2020

**OBJET : Installation du Comité Syndical de l'Union Syndicale
d'Aménagement Hydraulique du Nord.**

Rapporteur : Jean-Jacques DEWYNTER

Par votes des intercommunalités et des communes effectués dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et à nos statuts, le Comité de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord est installé comme indiqué ci-dessous.

Communauté de communes Flandre Intérieure Compétences			
GEMAPI	Monsieur	AMPEN	Francis
GEMAPI	Monsieur	CREPIN	Maxime
GEMAPI	Monsieur	GRIMBER	Philippe
GEMAPI	Monsieur	DUCROQUET	Olivier
GEMAPI	Monsieur	LEGROIS	Christophe
GEMAPI	Madame	KEIGNAERT	Sandrine
GEMAPI	Monsieur	LEMAIRE	Roger
GEMAPI	Monsieur	BOURGEOIS	Pierre
GEMAPI	Monsieur	BAES	Franck
GEMAPI	Monsieur	DEBREU	Christophe
GEMAPI	Monsieur	VERRIER	Jean-Michel
GEMAPI	Monsieur	DRIEUX	François
GEMAPI	Monsieur	SOODTS	Serge
GEMAPI	Monsieur	DECROCK	Benoît
GEMAPI	Monsieur	DEWYNTER	Jean-Jacques
GEMAPI	Madame	STAELEN	Edith
GEMAPI	Monsieur	DEVOS	Joël
GEMAPI	Monsieur	BEUN	Bernard
GEMAPI	Monsieur	WALBROU	Dominique

GEMAPI	Monsieur	VAESKEN	Dominique
GEMAPI	Monsieur	CAPPAERT	Jean-Luc
GEMAPI	Monsieur	HEYMAN	François
SAGE	Monsieur	DARQUES	Jérôme
Communauté de communes Hauts de Flandre			
GEMAPI	Monsieur	DELASSUS	Christian
GEMAPI	Monsieur	BONDUEUX	Alain
GEMAPI	Monsieur	VERMERSCH	Jérôme
GEMAPI	Monsieur	COLAERT	Stéphane
GEMAPI	Madame	BECKAERT	Marie-Andrée
GEMAPI	Madame	SOETE	Marie-Agnès
SAGE	Madame	DELASSUS	Claudine
Communauté de communes Flandre Lys			
GEMAPI	Monsieur	BURETTE	Jean-Marc
GEMAPI	Monsieur	ROLIN	Eddy
GEMAPI	Monsieur	FICHEUX	Bruno
GEMAPI	Monsieur	DELAVAL	Christophe
GEMAPI	Monsieur	DUYCK	Joël
GEMAPI	Monsieur	NORO	Bruno
GEMAPI	Monsieur	TURPIN	Edmond
GEMAPI	Monsieur	THUILLIER	Pierre
GEMAPI	Monsieur	HENNEON	François-Xavier
GEMAPI	Monsieur	BOONAERT	Jean-Philippe
SAGE	Madame	DURUT	Jocelyne
Communauté de communes de Pévèle en Carembault			
GEMAPI	Monsieur	LAZARO	Thierry
GEMAPI	Monsieur	DESMAZIERES	Michel
GEMAPI	Monsieur	BOS	Alain
GEMAPI	Monsieur	CHOCRAUX	Bernard
GEMAPI	Monsieur	PROCUREUR	Marcel
Collège des communes Compétence SAGE			
SAGE	Monsieur	BALLEKENS	André

Soit 47 membres titulaires conformément aux statuts de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

Le Comité Syndical de l'USAN est déclaré complet et installé.



Afférents au Comité Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
47	47	
Délibération		
20	09	02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE
DE L'UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD**

SEANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation
21/09/2020
Date d'affichage
/10/2020

OBJET : Election du Président du Syndicat Mixte

Conformément aux articles 5711-1 et 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il nous est demandé de procéder à l'élection du Président de l'USAN.

A l'appel de Jean-Jacques DEWYNTER, Président sortant, et conformément à l'article L5211-9 du CGCT,prend la présidence de la séance en sa qualité de doyen de l'assemblée.

Il est procédé à la désignation de 4 assesseurs pour le bureau de vote:

-
-
-
-

A l'appel du Président de séance, se déclarent candidats :

Nom	Prénom

VOTANTS :

Blancs ou nuls :

Exprimés :

Majorité absolue :

ONT OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix

Monsieur ou Madameest élu(e) Président(e) de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

DGS/JPD

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

USAN

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS

Afférents au Comité Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
47	47	

Délibération

20	09	03
----	----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE
DE L'UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD**

SEANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation
21/09/2020
Date d'affichage
/10/2020

**OBJET : Détermination du nombre de vice-Présidents et des
membres du Bureau.**

Sur proposition du Président et conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est demandé de fixer le nombre de vice-Présidents et de membres du Bureau à :

Vice-Présidents :

Membres du Bureau :

DGS/JPD

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

USAN

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS

Afférents au Comité Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
47	47	
Délibération		
20	09	04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE
DE L'UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD**

SEANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation
21/09/2020
Date d'affichage
/10/2020

**OBJET : Elections des vice-Présidents et des membres du
Bureau de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du
Nord.**

Conformément aux articles 5711-1, 5211-2 et 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales mais aussi en fonction du choix opéré par notre assemblée lors de la précédente délibération, il vous est proposé de procéder à l'élection des vice-présidents et membres du Bureau au scrutin uninominal majoritaire à 3 tours.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat :

Nom	Prénom	Commune
-----	--------	---------

Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :

Blancs ou nuls :

Exprimés :

Majorité absolue :

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix

M. _____, délégué de la commune de _____
l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

est élu Vice-Président de

ELECTION DU DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat :

Nom	Prénom	Commune
-----	--------	---------

Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :

Blancs ou nuls :

Exprimés :

Majorité absolue :

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix

M. , délégué de la commune de est élu Vice-Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU TROISIÈME VICE-PRÉSIDENT

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat :

Nom	Prénom	Commune
-----	--------	---------

Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :

Blancs ou nuls :

Exprimés :

Majorité absolue :

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix

M. , délégué de la commune de est élu Vice-Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU QUATRIÈME VICE-PRÉSIDENT

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat :

Nom	Prénom	Commune
-----	--------	---------

Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :

Blancs ou nuls :

Exprimés :

Majorité absolue :

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix

M. , délégué de la commune de est élu Vice-Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU CINQUIÈME VICE-PRÉSIDENT

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat :

Nom	Prénom	Commune
-----	--------	---------

Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :

Blancs ou nuls :

Exprimés :

Majorité absolue :

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix

M. , délégué de la commune de est élu Vice-Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU SIXIÈME VICE-PRÉSIDENT

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat :

Nom	Prénom	Commune
-----	--------	---------

Aucune autre candidature n'étant déposé, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :

Blancs ou nuls :

Exprimés :

Majorité absolue :

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix

M. , délégué de la commune de est élu Vice-Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU SEPTIÈME VICE-PRÉSIDENT

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat :

Nom	Prénom	Commune
-----	--------	---------

Aucune autre candidature n'étant déposé, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :

Blancs ou nuls :

Exprimés :

Majorité absolue :

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix

M. , délégué de la commune de est élu Vice-Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU HUITIÈME VICE-PRÉSIDENT

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat :

Nom	Prénom	Commune
-----	--------	---------

Aucune autre candidature n'étant déposé, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :

Blancs ou nuls :

Exprimés :

Majorité absolue :

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix

M. , délégué de la commune de est élu Vice-Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU NEUVIÈME VICE-PRÉSIDENT

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat :

Nom	Prénom	Commune
-----	--------	---------

Aucune autre candidature n'étant déposé, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :

Blancs ou nuls :

Exprimés :

Majorité absolue :

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix

M. , délégué de la commune de est élu Vice-Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU DIXIÈME VICE-PRÉSIDENT

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat :

Nom	Prénom	Commune
-----	--------	---------

Aucune autre candidature n'étant déposé, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :

Blancs ou nuls :

Exprimés :

Majorité absolue :

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix

M. , délégué de la commune de est élu Vice-Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU

ELECTION DU PREMIER MEMBRE DU BUREAU

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat:

Nom	Prénom	Commune
-----	--------	---------

Aucune autre candidature n'étant déposé, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :

Blancs ou nuls :

Exprimés :

Majorité absolue :

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix

M. , délégué de la commune de est élu membre du Bureau de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU DEUXIÈME MEMBRE DU BUREAU

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat:

Nom	Prénom	Commune
-----	--------	---------

Aucune autre candidature n'étant déposé, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :

Blancs ou nuls :

Exprimés :

Majorité absolue :

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix

M. , délégué de la commune de est élu membre du Bureau
de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU TROISIÈME MEMBRE DU BUREAU

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat:

Nom	Prénom	Commune
-----	--------	---------

Aucune autre candidature n'étant déposé, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :

Blancs ou nuls :

Exprimés :

Majorité absolue :

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix

M. , délégué de la commune de est élu membre du Bureau
de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU QUATRIÈME MEMBRE DU BUREAU

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat:

Nom	Prénom	Commune
-----	--------	---------

Aucune autre candidature n'étant déposé, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :

Blancs ou nuls :

Exprimés :

Majorité absolue :

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix

M. _____, délégué de la commune de _____ est élu membre du Bureau de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU CINQUIÈME MEMBRE DU BUREAU

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat:

Nom	Prénom	Commune
-----	--------	---------

Aucune autre candidature n'étant déposé, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :

Blancs ou nuls :

Exprimés :

Majorité absolue :

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix

M. _____, délégué de la commune de _____ est élu membre du Bureau de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU SIXIÈME MEMBRE DU BUREAU

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat:

Nom	Prénom	Commune
-----	--------	---------

Aucune autre candidature n'étant déposé, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :

Blancs ou nuls :

Exprimés :

Majorité absolue :

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix

M. , délégué de la commune de est élu membre du Bureau
de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU SEPTIÈME MEMBRE DU BUREAU

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat:

Nom	Prénom	Commune
-----	--------	---------

Aucune autre candidature n'étant déposé, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :

Blancs ou nuls :

Exprimés :

Majorité absolue :

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix

M. , délégué de la commune de est élu membre du Bureau
de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU HUITIÈME MEMBRE DU BUREAU

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat:

Nom	Prénom	Commune
-----	--------	---------

Aucune autre candidature n'étant déposé, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :

Blancs ou nuls :

Exprimés :

Majorité absolue :

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix

M. _____, délégué de la commune de _____ est élu membre du Bureau de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU NEUVIÈME MEMBRE DU BUREAU

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat:

Nom	Prénom	Commune
-----	--------	---------

Aucune autre candidature n'étant déposé, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :

Blancs ou nuls :

Exprimés :

Majorité absolue :

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix

M. _____, délégué de la commune de _____ est élu membre du Bureau de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU DIXIÈME MEMBRE DU BUREAU

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat:

Nom	Prénom	Commune
-----	--------	---------

Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :

Blancs ou nuls :

Exprimés :

Majorité absolue :

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix

M. , délégué de la commune de est élu membre du Bureau
de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.



Afférents au Comité Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
47	47	
Délibération		
20	09	05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE
DE L'UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD**

SEANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation
21/09/2020
Date d'affichage
/10/2020

OBJET : Lecture de la charte de l' élu(e) local(e)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5711-1, L 2121-7 et L 5211-6,

Le ou la Président(e) de l'Union Syndicale d'aménagement Hydraulique du Nord rappelle au Comité Syndical que conformément aux dispositions des articles susmentionnés du CGCT, lors de la première réunion du Comité Syndical, immédiatement après l'élection du ou de la Président(e), des vice-présidents et des membres du Bureau auxquelles il vient d'être procédées, il lui appartient de donner lecture de la Charte de l' élu(e) local(e) prévue à l'article L1111-1-1.

En outre, il est prévu que le ou la Président(e) remette aux membres du Comité Syndical de l'USAN une copie de la Charte de l' élu(e) local(e).

Lecture est ainsi donné de la Charte de l' élu(e) local(e), laquelle est établie en ces termes :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.